

SOS FEMMES VENDEE

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets	1 357	1 357	0	206
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Aménagement et agencements	38 719	35 262	3 457	2 359
Équipement enfants	1 544	1 544	0	0
Matériel de bureau et informatique	19 284	17 652	1 632	3 478
Mobilier	11 672	11 572	101	471
Matériel de transport	16 265	16 167	98	288
Immobilisations en cours / avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisées				
Prêts	0	0	0	0
Dépôt de garantie	2 473	0	2 473	1 992
TOTAL (I)	91 315	83 555	7 761	8 794
Comptes de liaison				
TOTAL (II)	0	0	0	0
Stock en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Femmes hébergées			0	30
Fournisseurs débiteurs			0	0
Personnel			0	0
Organismes sociaux	284		284	0
Subventions et autres produits à recevoir	68 672		68 672	62 776
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versées sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	243 119		243 119	198 567
Charges constatées d'avance	149		149	148
TOTAL (III)	312 224	0	312 224	261 521
TOTAL ACTIF	403 539	83 555	319 984	270 315

SOS FEMMES VENDEE

BILAN (suite)*Présenté en Euros*

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	48 342	48 342
Réserves	102 240	100 822
Réserves de compensation des déficits	0	1 364
Dépenses refusées par les financeurs	-879	
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-26 181	-5 023
Excéd pr financement mesur exploitat	3 956	3 956
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-7 065	-11 686
Résultat de l'exercice	23 828	-20 143
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	0	0
TOTAL (I)	144 240	117 632
Comptes de liaison		
TOTAL (II)	0	0
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 000	193
Fonds dédiés	76 535	55 722
TOTAL (III)	79 535	55 915
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Avances sur subventions		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 677	20 806
Personnel	34 774	34 439
Organismes sociaux	28 734	30 493
Autres dettes fiscales et sociales	12 984	11 030
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Femmes hébergées	40	
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (IV)	96 209	96 768
Comptes de régularisation		
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	319 984	270 315

SOS FEMMES VENDEE

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice clos 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%	
	France	Exportations	Total			
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services			29 347	37 081	-7 734	-21%
Montant nets produits d'exploitation	0		29 347	37 081	-7 734	-21%
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Dotations et produits de tarifications			304 902	290 349	14 553	5%
Subvention d'exploitation			300 615	273 210	27 405	10%
Cotisations et dons			33 132	6 071	27 061	446%
Transferts de charges et autres produits			9 828	16 164	-6 336	-39%
Reprises sur provisions			193		193	
Sous total des autres produits d'exploitation						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			678 017	622 875	55 142	9%
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises et de matières premières						
Variation de stock marchandises et matières premières						
Autres achats et charges externes			156 707	152 817	3 890	3%
Impôts, taxes et versements assimilés			14 792	14 226	566	4%
Salaires et traitements			343 979	343 764	215	0%
Charges sociales			109 600	129 880	-20 280	-16%
Dotations aux amortissements			3 937	5 263	-1 326	-25%
Dotations aux provisions			3 000	0	3 000	
Autres charges			14	54	-40	-74%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			632 031	646 004	-13 973	-2%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			45 986	-23 129	69 115	-299%
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actifs						
Autres intérêts et produits assimilés			651	657	-6	-1%
Reprises sur provisions et transferts de charges					0	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			651	657	-6	-1%
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0	0	
Intérêts et charges assimilées			0	0	0	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			0	0	0	
RÉSULTAT FINANCIER			651	657	-6	-1%
Quotes-parts de résultat sur opérations communes						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			46 637	-22 472	69 109	-308%

SOS FEMMES VENDEE

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	674	1 224	-551	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	258	0	258	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	931	1 224	-293	-24%
Charges exceptionnelles				
sur opérations de gestion	147	40	107	268%
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	147	40	107	268%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	784	1 184	-400	-34%
+ Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	44 039	35 410	8 629	24%
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	64 852	46 038	18 814	41%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	26 608	-31 916	58 524	-183%
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits - Dons en nature	27 076	22 420	4 656	21%
Charges - Secours en nature	27 076	20 774	6 302	30%
Charges - Mise à disposition locaux		1 646	-1 646	100%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0	0	

Annexes aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de	319 984 €
Le total des produits du compte de résultat de l'exercice est de	750 714 €
Ces comptes font apparaître un bénéfice global de pour la période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.	26 608 €
Cet excédent est la résultante, pour le CHRS financé par dotation globale, de la prise en charge du déficit 2017 dans le financement de l'exercice	2 780€
Au global, le résultat des activités fait apparaître au bilan du 31 décembre 2019 un excédent, pour l'exercice 2019, d'un montant de	23 828€

1. FAITS MARQUANTS

La crise sanitaire liée au COVID-19 a été classifiée en pandémie mondiale le 11 mars 2020 par l'OMS.

Depuis cette date une série de mesures liées à un confinement généralisé de la population a entraîné un ralentissement majeur de l'économie. Ces mesures et leurs conséquences sont toujours d'actualité à la date d'arrêt des comptes annuels de notre entreprise.

Toutefois, depuis le début de ces événements, les activités de l'association sont peu impactées par cette crise et ses conséquences. L'association a maintenu une grande partie de ses activités. Seules les activités de prévention et de sensibilisation sont à l'arrêt. Pour l'instant nous n'avons pas de visibilité de reprise de ces activités sur l'année 2020.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et méthodes comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2014-03 ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement 99-01.

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D’URGENCE

Annexes aux comptes annuels

Toutefois, concernant le CHRS financé par dotation globale, il est fait application des dispositions spécifiques prévues par l’instruction « M22 » qui prévoit que l’affectation des résultats de la section exploitation est opérée, après appréciation par l’autorité de tutelle, des circonstances ayant engendré ces résultats.

L’association a opté pour la comptabilisation des dons en nature perçues de la banque alimentaire dans la mesure où elle dispose d’une information quantifiable et valorisable (cf. § 4.4).

La méthode de base retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Actif immobilisé

Actif immobilisé (valeur brute)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	1 357	0	0	1 357
Agencements et aménagements	37 501	2 094	876	38 719
Equipements enfants	1 544	0	0	1 544
Matériels de bureau et informatique	19 284	0		19 284
Mobilier	12 160	330	818	11 672
Matériel de Transport	16 265	0		16 265
Prêt				
Dépôt et cautionnement	2 250	481	258	2 473
TOTAL	90 362	2 905	1 951	91 315

Les acquisitions de l’exercice concernent l’achat :

- de mobiliers pour T2 insertion pour 1372.93€
- 1 sèche-linge pour 329.98€
- 1 BZ pour 721€
- le versement de la caution pour le logement 406 aux Etablières

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement	Diminution	A la clôture
Logiciels	1 151	206		0	1 357
Agencements et aménagements	35 143	1 160	-165	876	35 262
Equipements enfants	1 544				1 544
Matériels de bureau et informatique	15 806	1 846			17 652
Mobilier	11 689	536	165	818	11 572
Matériel de Transport	15 977	190		0	16 167
Provis. pr dépréciation des prêts					0
Provis. pr dépréciation dépôts & caut.	258	0		258	0
TOTAL	81 569	3 938	0	1 951	83 556

Annexes aux comptes annuels

3.1.1. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d’utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations incorporelles sont amorties entre 1 et 3 ans.

Les immobilisations corporelles sont amorties entre 1 et 7 ans.

3.1.2. Les immobilisations financières

La valeur brute est constituée par leur coût d’achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.2. Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Indemnités journalières CPAM à recevoir	284	284	
Subventions et autres produits à recevoir	68 672	68 672	
TOTAL	68 956	68 956	0

Les subventions et autres produits à recevoir comprennent notamment :

- Une subvention de fonctionnement de la CAF au profit des enfants pour 30 713 €
- Une subvention de fonctionnement de la CAF pour les permanences extérieures pour 23 150 €
- Une subvention de la mairie de Fontenay Le Comte dans le cadre de l’accompagnement social pour 1500€
- Une subvention du Crédit Mutuel pour 1200€
- Des participations et loyers à recevoir des femmes pour 785.47 €
- La prise en charge par l’URSF de frais dans le cadre de rencontre et groupes de travail pour 4 533.62€
- Une subvention de l’UNIFAF relative à des actions de formation pour 5 531.38€
- Des produits des activités annexes du lycée Jean Monnet pour 400€ et de Mme Collinet pour 158.85€
- Des remboursements à recevoir de la prévoyance HUMANIS pour 117.70€, de la CPAM pour 284.07€ et de l’URSF pour 700€.

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D’URGENCE

Annexes aux comptes annuels

4. NOTE SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Fonds associatifs

Au 31/12/2019	CHRS	Activités financées par subventions	TOTAL
Fonds associatifs sans droit de reprise	45 868	2474	48 342
Réserves		102 240	102 240
Dépenses refusées par les financeurs	-879		-879
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	-26 181		-26 181
Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation non reconductibles	3 956		3 956
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-7 065		-7 065
Résultat de l'exercice	204	23 624	23 828
TOTAL	15 903	128 338	144 241

Les fonds associatifs sans droit de reprise correspondent :

- pour 37 868 € à des subventions d’investissement ponctuelles perçues lors du déménagement en 2006 et accordées par la DDASS, le Conseil Général et la CAF.
- pour 8 000 € à une subvention d’investissement privée perçue pour l’acquisition d’un véhicule en 2012
- pour 2 474 € à une subvention d’investissement pour l’activité « Accueil de Jour » mise en place en 2016.

Le déficit 2017 du CHRS de 2780€ a été financé dans le résultat de l’exercice 2019, conformément à l’accord de la DDCS en date du 2/05/2019.

Tableau des mouvements des fonds associatifs	CHRS	Activités financées par subventions	TOTAL
Fonds associatifs au 01/01/2019	12 917	104 713	117 630
Résultat de l'exercice	204	23 624	23 828
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Provisions règlementées			
TOTAL	13 121	128 337	141 458

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D’URGENCE

Annexes aux comptes annuels

4.2. Provision pour risques et charges

Provision pour risques et charges	à l'ouverture	Augmentation	Diminution	à la clôture
Provision pour frais de remise en état	193		193	
Provision pour risque prud'hommal		3 000		3 000
TOTAL	193	3 000	193	3 000

La provision pour risques et charges de 3000 € concerne le litige auprès du Conseil des Prud’hommes déclenché par une ancienne surveillante de nuit qui a quitté l’association le 30 juin 2019, son contrat de travail à durée déterminée ayant pris fin.

4.3. Fonds dédiés

Fonds dédiés <i>Affectation</i>	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention Droit des Femmes Accueil Jour	23 511	23 511	23 511	23 511
Subvention DDCS Evaluation externe	9 683			9 683
Subvention DDCS pr logement diffus (CH 8)	8 000	8 000	8 000	8 000
Subv Droit des Femmes Logement Fontenay	9 068	9 068		
Subv FDVA 2019	3000	3 000	3 000	3 000
Subv Droit des Femmes Formation Gendarmes	2460	460		2 000
Subv Hotel 2019			22 900	22 900
Subv Court Métrage 2019			4 058	4 058
Subv Nuit Hôtel 2019			3 383	3 383
TOTAL	55 722	44 039	64 852	76 535

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D’URGENCE

Annexes aux comptes annuels

4.4. Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts				
Découvert, concours bancaires				
Avances sur subventions				
Fournisseurs	19 677	19 677		
Dettes fiscales et sociales	76 492	76 492		
Dettes sur immobilisations				
Femmes Hébergées	40	40		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	96 209	96 209	0	0

Les dettes s’élèvent à 96 209€ et correspondent à :

- des factures fournisseurs non parvenues :	19 677 €
- une provision pour congés payés (charges comprises)	34 852 €
- des rémunérations dues	845€
- aux charges sociales du 4 ^{ème} trimestre 2019	19 201 €
- au versement au titre de la formation professionnelle et taxe sur salaires	12 293 €
- au versement de caution par les femmes	40 €
- une provision pour heures supplémentaires (charges comprises)	4 112€
- une provision pour prime Macron	5 188€

5. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Produits d’exploitation

Produits d'exploitation	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dotation globale	302 122	302 122	0	0%
Subventions de fonctionnement	300 615	273 210	27 405	10.03%
Cotisations	220	230	-10	-4.34%
Dons	32 912	5 841	27 071	463%
Participations diverses	20 202	22 549	-2 347	-10.41%
Fonds de formation	7 876	7 734	142	1.84%
Autres produits	11 097	22 962	-11 865	-51.67%
Crédit non reconductible DDCS	2 780	-11 773	14 553	123.61%
TOTAL	677 824	622 875	54 949	8.82%

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D’URGENCE

Annexes aux comptes annuels

5.2. Détail des subventions perçues

Origine	Financement	31/12/2019	31/12/2018
DDCS	Dotation CHRS + CNR	304 902	290 349
Droit des Femmes	Accueil de jour	35 266	35 266
DDCS	Accompagnement logements ALT	8 000	7 000
Conseil Départemental Vendée	Fonctionnement accueil urgence	25 000	19 000
Ville de La Roche / Yon	Fonctionnement accueil urgence	32 000	30 500
Région - Droit des Femmes	Fonctionnement accueil urgence	17 755	16 225
Région - Droit des Femmes	Permanence commissariat Les Sables	6 000	6 000
Région - Droit des Femmes	Sensibilisation Milieu Rural + Prévention Sexistes	2 000	2 000
Région - Droit des Femmes	Formation gendarmes		3 250
Région - Droit des Femmes	Logement Fontenay		8 400
DDCS	Subvention accueil nuits	15 000	10 000
REAAP			4 450
Villes des Sables d'Olonne et Château d'Olonne		4 000	5 000
DDCS Hébergement urgence en diffus		12 000	12 000
FIPD - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	Référent	9 000	10 500
FIPD - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	Formation Personnel de gendarmerie		200
FIPD - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	Permanence Sables d'Olonne	1 800	4 230
FIPD - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	Fontenay Le Comte		4 000
FDVA		6 500	3 000
DDCS	Subvention Hôtel Hiver	22 900	
DDCS	Logement insertion	23 788	18 988
Mairies	Fonctionnement accueil urgence	7 718	5 081
CMO	Fonctionnement accueil urgence	1 200	1 200
CAF	Permanences départementales	23 150	17 200
CAF	Educatrice jeune enfant	30 713	27 800
DDCS	ALT	14 825	14 825
MSA	Educatrice jeune enfant	2 000	2 000
CNASEA	Emploi adulte relais + CUI		5 095
		605 517	563 559

Annexes aux comptes annuels

5.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel bénéficiaire de 784.11€ correspond au solde des produits et des charges sur exercices antérieurs.

5.4. Valorisation des contributions en nature

Les contributions volontaires en nature concernent les dons de la banque alimentaire.

La banque alimentaire ne facturant que 3 % de la valeur des produits frais retirés par l’association, les dons de cette dernière ont donc été valorisés à hauteur de 97 % de cette valeur.

6. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectif moyen en ETP

Catégories de salariés	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	1,0	1,0
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	11,42	11,6
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	12,42	12,6

5.2. Engagement Retraite

Actuellement, l’association ne provisionne pas les indemnités de départ à la retraite.

Le montant de l’engagement est estimé à 42633€ au 31/12/2019. Le taux d’actualisation retenu pour l’estimation est de 0.77%.

5.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s’élève à 4 220,10€ TTC au titre de l’exercice 2019.

5.4. Contributions volontaires des bénévoles

Les contributions bénévoles effectuées par les membres du Conseil d’Administration ne font pas l’objet d’une valorisation comptable. Toutefois, elles sont comptabilisées en temps et estimées à 1 773h par les bénévoles.

Association SOS FEMMES VENDEE

**B.P. 712
85017 LA ROCHE SUR YON**

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

*ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 9 juillet 2020*

**ATLANTIQUE REVISION CONSEIL
- A.R.C. -**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

52 Rue Jacques-Yves Cousteau
Bât. B – BP 90743
85018 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Ce rapport contient 16 pages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association *SOS FEMMES VENDEE*,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association *SOS FEMMES VENDEE* relatifs à *l'exercice clos le 31 décembre 2019*, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 19 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêté le 19 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, les dirigeants nous ont indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 25 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL
- A.R.C. -

Sébastien CAILLAUD



Jean-Paul CAQUINEAU



BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets	1 357	1 357	0	206
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Aménagement et agencements	38 719	35 262	3 457	2 359
Equipement enfants	1 544	1 544	0	0
Matériel de bureau et informatique	19 284	17 652	1 632	3 478
Mobilier	11 672	11 572	101	471
Matériel de transport	16 265	16 167	98	288
Immobilisations en cours / avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisées				
Prêts	0	0	0	0
Dépôt de garantie	2 473	0	2 473	1 992
TOTAL (I)	91 315	83 555	7 761	8 794
Comptes de liaison				
TOTAL (II)	0	0	0	0
Stock en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Femmes hébergées			0	30
Fournisseurs débiteurs			0	0
Personnel			0	0
Organismes sociaux	284		284	0
Subventions et autres produits à recevoir	68 672		68 672	62 776
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versées sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	243 119		243 119	198 567
Charges constatées d'avance	149		149	148
TOTAL (III)	312 224	0	312 224	261 521
TOTAL ACTIF	403 539	83 555	319 984	270 315

BILAN (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	48 342	48 342
Réserves	102 240	100 822
Réserves de compensation des déficits	0	1 364
Dépenses refusées par les financeurs	-879	
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-26 181	-5 023
Excéd pr financement mesur exploitat	3 956	3 956
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-7 065	-11 686
Résultat de l'exercice	23 828	-20 143
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	0	0
TOTAL (I)	144 240	117 632
Comptes de liaison		
TOTAL (II)	0	0
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 000	193
Fonds dédiés	76 535	55 722
TOTAL (III)	79 535	55 915
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Avances sur subventions		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 677	20 806
Personnel	34 774	34 439
Organismes sociaux	28 734	30 493
Autres dettes fiscales et sociales	12 984	11 030
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Femmes hébergées	40	
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (IV)	96 209	96 768
Comptes de régularisation		
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	319 984	270 315

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice clos 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services			29 347	37 081	-7 734	-21%
Montant nets produits d'exploitation	0		29 347	37 081	-7 734	-21%
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Dotations et produits de tarifications			304 902	290 349	14 553	5%
Subvention d'exploitation			300 615	273 210	27 405	10%
Cotisations et dons			33 132	6 071	27 061	446%
Transferts de charges et autres produits			9 828	16 164	-6 336	-39%
Reprises sur provisions			193		193	
Sous total des autres produits d'exploitation						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			678 017	622 875	55 142	9%
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises et de matières premières						
Variation de stock marchandises et matières premières						
Autres achats et charges externes			156 707	152 817	3 890	3%
Impôts, taxes et versements assimilés			14 792	14 226	566	4%
Salaires et traitements			343 979	343 764	215	0%
Charges sociales			109 600	129 880	-20 280	-16%
Dotations aux amortissements			3 937	5 263	-1 326	-25%
Dotations aux provisions			3 000	0	3 000	
Autres charges			14	54	-40	-74%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			632 031	646 004	-13 973	-2%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			45 986	-23 129	69 115	-299%
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actifs						
Autres intérêts et produits assimilés			651	657	-6	-1%
Reprises sur provisions et transferts de charges					0	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			651	657	-6	-1%
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0	0	
Intérêts et charges assimilées			0	0	0	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			0	0	0	
RÉSULTAT FINANCIER			651	657	-6	-1%
Quotes-parts de résultat sur opérations communes						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			46 637	-22 472	69 109	-308%

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	674	1 224	-551	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	258	0	258	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	931	1 224	-293	-24%
Charges exceptionnelles				
sur opérations de gestion	147	40	107	268%
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	147	40	107	268%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	784	1 184	-400	-34%
+ Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	44 039	35 410	8 629	24%
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	64 852	46 038	18 814	41%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	26 608	-31 916	58 524	-183%
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits - Dons en nature	27 076	22 420	4 656	21%
Charges - Secours en nature	27 076	20 774	6 302	30%
Charges - Mise à disposition locaux		1 646	-1 646	100%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0	0	

Annexes aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de	319 984 €
Le total des produits du compte de résultat de l'exercice est de	750 714 €
Ces comptes font apparaître un bénéfice global de pour la période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.	26 608 €
Cet excédent est la résultante, pour le CHRS financé par dotation globale, de la prise en charge du déficit 2017 dans le financement de l'exercice	2 780€
Au global, le résultat des activités fait apparaître au bilan du 31 décembre 2019 un excédent, pour l'exercice 2019, d'un montant de	23 828€

1. FAITS MARQUANTS

La crise sanitaire liée au COVID-19 a été classifiée en pandémie mondiale le 11 mars 2020 par l'OMS.

Depuis cette date une série de mesures liées à un confinement généralisé de la population a entraîné un ralentissement majeur de l'économie. Ces mesures et leurs conséquences sont toujours d'actualité à la date d'arrêt des comptes annuels de notre entreprise.

Toutefois, depuis le début de ces événements, les activités de l'association sont peu impactées par cette crise et ses conséquences. L'association a maintenu une grande partie de ses activités. Seules les activités de prévention et de sensibilisation sont à l'arrêt. Pour l'instant nous n'avons pas de visibilité de reprise de ces activités sur l'année 2020.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et méthodes comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2014-03 ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement 99-01.

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D'URGENCE

Annexes aux comptes annuels

Toutefois, concernant le CHRS financé par dotation globale, il est fait application des dispositions spécifiques prévues par l'instruction « M22 » qui prévoit que l'affectation des résultats de la section exploitation est opérée, après appréciation par l'autorité de tutelle, des circonstances ayant engendré ces résultats.

L'association a opté pour la comptabilisation des dons en nature perçues de la banque alimentaire dans la mesure où elle dispose d'une information quantifiable et valorisable (cf. § 4.4).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Actif immobilisé

Actif immobilisé (valeur brute)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	1 357	0	0	1 357
Agencements et aménagements	37 501	2 094	876	38 719
Equipements enfants	1 544	0	0	1 544
Matériels de bureau et informatique	19 284	0		19 284
Mobilier	12 160	330	818	11 672
Matériel de Transport	16 265	0		16 265
Prêt				
Dépôt et cautionnement	2 250	481	258	2 473
TOTAL	90 362	2 905	1 951	91 315

Les acquisitions de l'exercice concernent l'achat :

- de mobiliers pour T2 insertion pour 1372.93€
- 1 sèche-linge pour 329.98€
- 1 BZ pour 721€
- le versement de la caution pour le logement 406 aux Etablières

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement	Diminution	A la clôture
Logiciels	1 151	206		0	1 357
Agencements et aménagements	35 143	1 160	-165	876	35 262
Equipements enfants	1 544				1 544
Matériels de bureau et informatique	15 806	1 846			17 652
Mobilier	11 689	536	165	818	11 572
Matériel de Transport	15 977	190		0	16 167
Provis. pr dépréciation des prêts					0
Provis. pr dépréciation dépôts & caut.	258	0		258	0
TOTAL	81 569	3 938	0	1 951	83 556

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D'URGENCE

Annexes aux comptes annuels

3.1.1. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations incorporelles sont amorties entre 1 et 3 ans.

Les immobilisations corporelles sont amorties entre 1 et 7 ans.

3.1.2. Les immobilisations financières

La valeur brute est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.2. Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Indemnités journalières CPAM à recevoir	284	284	
Subventions et autres produits à recevoir	68 672	68 672	
TOTAL	68 956	68 956	0

Les subventions et autres produits à recevoir comprennent notamment :

- Une subvention de fonctionnement de la CAF au profit des enfants pour 30 713 €
- Une subvention de fonctionnement de la CAF pour les permanences extérieures pour 23 150 €
- Une subvention de la mairie de Fontenay Le Comte dans le cadre de l'accompagnement social pour 1500€
- Une subvention du Crédit Mutuel pour 1200€
- Des participations et loyers à recevoir des femmes pour 785.47 €
- La prise en charge par l'URSF de frais dans le cadre de rencontre et groupes de travail pour 4 533.62€
- Une subvention de l'UNIFAF relative à des actions de formation pour 5 531.38€
- Des produits des activités annexes du lycée Jean Monnet pour 400€ et de Mme Collinet pour 158.85€
- Des remboursements à recevoir de la prévoyance HUMANIS pour 117.70€, de la CPAM pour 284.07€ et de l'URSF pour 700€.

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D'URGENCE

Annexes aux comptes annuels

4. NOTE SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Fonds associatifs

Au 31/12/2019	CHRS	Activités financées par subventions	TOTAL
Fonds associatifs sans droit de reprise	45 868	2474	48 342
Réserves		102 240	102 240
Dépenses refusées par les financeurs	-879		-879
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	-26 181		-26 181
Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation non reconductibles	3 956		3 956
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-7 065		-7 065
Résultat de l'exercice	204	23 624	23 828
TOTAL	15 903	128 338	144 241

Les fonds associatifs sans droit de reprise correspondent :

- pour 37 868 € à des subventions d'investissement ponctuelles perçues lors du déménagement en 2006 et accordées par la DDASS, le Conseil Général et la CAF.
- pour 8 000 € à une subvention d'investissement privée perçue pour l'acquisition d'un véhicule en 2012
- pour 2 474 € à une subvention d'investissement pour l'activité « Accueil de Jour » mise en place en 2016.

Le déficit 2017 du CHRS de 2780€ a été financé dans le résultat de l'exercice 2019, conformément à l'accord de la DDCS en date du 2/05/2019.

Tableau des mouvements des fonds associatifs	CHRS	Activités financées par subventions	TOTAL
Fonds associatifs au 01/01/2019	12 917	104 713	117 630
Résultat de l'exercice	204	23 624	23 828
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Provisions règlementées			
TOTAL	13 121	128 337	141 458

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D'URGENCE

Annexes aux comptes annuels

4.2. Provision pour risques et charges

Provision pour risques et charges	à l'ouverture	Augmentation	Diminution	à la clôture
Provision pour frais de remise en état	193		193	
Provision pour risque prud'hommal		3 000		3 000
TOTAL	193	3 000	193	3 000

La provision pour risques et charges de 3000 € concerne le litige auprès du Conseil des Prud'hommes déclenché par une ancienne surveillante de nuit qui a quitté l'association le 30 juin 2019, son contrat de travail à durée déterminée ayant pris fin.

4.3. Fonds dédiés

Fonds dédiés <i>Affectation</i>	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention Droit des Femmes Accueil Jour	23 511	23 511	23 511	23 511
Subvention DDCS Evaluation externe	9 683			9 683
Subvention DDCS pr logement diffus (CH 8)	8 000	8 000	8 000	8 000
Subv Droit des Femmes Logement Fontenay	9 068	9 068		
Subv FDVA 2019	3000	3 000	3 000	3 000
Subv Droit des Femmes Formation Gendarmes	2460	460		2 000
Subv Hotel 2019			22 900	22 900
Subv Court Métrage 2019			4 058	4 058
Subv Nuit Hôtel 2019			3 383	3 383
TOTAL	55 722	44 039	64 852	76 535

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D'URGENCE

Annexes aux comptes annuels

4.4. Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts				
Découvert, concours bancaires				
Avances sur subventions				
Fournisseurs	19 677	19 677		
Dettes fiscales et sociales	76 492	76 492		
Dettes sur immobilisations				
Femmes Hébergées	40	40		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	96 209	96 209	0	0

Les dettes s'élèvent à 96 209€ et correspondent à :

- des factures fournisseurs non parvenues :	19 677 €
- une provision pour congés payés (charges comprises)	34 852 €
- des rémunérations dues	845€
- aux charges sociales du 4 ^{ème} trimestre 2019	19 201 €
- au versement au titre de la formation professionnelle et taxe sur salaires	12 293 €
- au versement de caution par les femmes	40 €
- une provision pour heures supplémentaires (charges comprises)	4 112€
- une provision pour prime Macron	5 188€

5. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Produits d'exploitation

Produits d'exploitation	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dotation globale	302 122	302 122	0	0%
Subventions de fonctionnement	300 615	273 210	27 405	10.03%
Cotisations	220	230	-10	-4.34%
Dons	32 912	5 841	27 071	463%
Participations diverses	20 202	22 549	-2 347	-10.41%
Fonds de formation	7 876	7 734	142	1.84%
Autres produits	11 097	22 962	-11 865	-51.67%
Crédit non reconductible DDCCS	2 780	-11 773	14 553	123.61%
TOTAL	677 824	622 875	54 949	8.82%

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D'URGENCE

Annexes aux comptes annuels

5.2. Détail des subventions perçues

Origine	Financement	31/12/2019	31/12/2018
DDCS	Dotation CHRS + CNR	304 902	290 349
Droit des Femmes	Accueil de jour	35 266	35 266
DDCS	Accompagnement logements ALT	8 000	7 000
Conseil Départemental Vendée	Fonctionnement accueil urgence	25 000	19 000
Ville de La Roche / Yon	Fonctionnement accueil urgence	32 000	30 500
Région - Droit des Femmes	Fonctionnement accueil urgence	17 755	16 225
Région - Droit des Femmes	Permanence commissariat Les Sables	6 000	6 000
Région - Droit des Femmes	Sensibilisation Milieu Rural + Prévention Sexistes	2 000	2 000
Région - Droit des Femmes	Formation gendarmes		3 250
Région - Droit des Femmes	Logement Fontenay		8 400
DDCS	Subvention accueil nuits	15 000	10 000
REAAP			4 450
Villes des Sables d'Olonne et Château d'Olonne		4 000	5 000
DDCS Hébergement urgence en diffus		12 000	12 000
FIPD - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	Référent	9 000	10 500
FIPD - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	Formation Personnel de gendarmerie		200
FIPD - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	Permanence Sables d'Olonne	1 800	4 230
FIPD - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	Fontenay Le Comte		4 000
FDVA		6 500	3 000
DDCS	Subvention Hôtel Hiver	22 900	
DDCS	Logement insertion	23 788	18 988
Mairies	Fonctionnement accueil urgence	7 718	5 081
CMO	Fonctionnement accueil urgence	1 200	1 200
CAF	Permanences départementales	23 150	17 200
CAF	Educatrice jeune enfant	30 713	27 800
DDCS	ALT	14 825	14 825
MSA	Educatrice jeune enfant	2 000	2 000
CNASEA	Emploi adulte relais + CUI		5 095
		605 517	563 559

FEMMES EN DIFFICULTE – ACCUEIL D'URGENCE

Annexes aux comptes annuels

5.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel bénéficiaire de 784.11€ correspond au solde des produits et des charges sur exercices antérieurs.

5.4. Valorisation des contributions en nature

Les contributions volontaires en nature concernent les dons de la banque alimentaire.

La banque alimentaire ne facturant que 3 % de la valeur des produits frais retirés par l'association, les dons de cette dernière ont donc été valorisés à hauteur de 97 % de cette valeur.

6. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectif moyen en ETP

Catégories de salariés	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	1,0	1,0
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	11,42	11,6
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	12,42	12,6

5.2. Engagement Retraite

Actuellement, l'association ne provisionne pas les indemnités de départ à la retraite.

Le montant de l'engagement est estimé à 42633€ au 31/12/2019. Le taux d'actualisation retenu pour l'estimation est de 0.77%.

5.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 4 220,10€ TTC au titre de l'exercice 2019.

5.4. Contributions volontaires des bénévoles

Les contributions bénévoles effectuées par les membres du Conseil d'Administration ne font pas l'objet d'une valorisation comptable. Toutefois, elles sont comptabilisées en temps et estimées à 1 773h par les bénévoles.